

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

Résolutions adoptées à la 0201<sup>e</sup> séance  
tenue le 9 septembre 2025

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 7 octobre 2025

E-0201-4.1 ENTENTE ENTRE ROGERS COMMUNICATIONS INC. ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - AVENANT 2 POUR LA MODIFICATION DE LA CONVENTION DE BAIL AU PAVILLON MARGUERITE-D'YOUVILLE ET LA CONVENTION DE LOCATION À LA CENTRALE THERMIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-566

Le Comité exécutif, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-566** et son **annexe** déposés aux archives, autorise :

- la signature de l'avenant numéro 2 selon les termes du document déposé au Comité exécutif, à être signé entre l'Université de Montréal et Rogers Communications inc. modifiant la convention signée par les Parties en date du 1<sup>er</sup> juin 2000 pour le pavillon Marguerite-d'Youville situé au 2375, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H3S 2N4, tel que prolongé le 5 février 2020 jusqu'au 31 mai 2025 pour une période pouvant aller jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2045 inclusivement (« Avenant numéro 2 » 2025-A0016-0201e-566.1);
- la signature de la convention de location selon les termes du document déposé au Comité exécutif, à être signé entre l'Université de Montréal et Rogers Communications inc. remplaçant la convention de location de site de télécommunications signée par les parties en date du 31 janvier 2011 relativement aux espaces situés au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, en la ville de Montréal, province de Québec, lesquels seront relocalisés dans le bâtiment sis au 2805, chemin des Services, en la ville de Montréal, province de Québec pour une période pouvant allant jusqu'au 31 décembre 2045 («Convention de location» 2025-A0016-0201e-566.2);
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, et le secrétaire général, **Alexandre Chabot** à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, l'Avenant numéro 2 et la Convention de location, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal*.

E-0201-4.2 ENTENTES ENTRE VIDÉOTRON LTÉE ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - AMENDEMENT 2 POUR LA RELOCALISATION DES LIEUX LOUÉS À LA CENTRALE THERMIQUE ET MODIFICATION AU BAIL - AMENDEMENT 3 POUR LA PROLONGATION DE BAIL AU CAMPUS LAVAL - AUTORISATION DE SIGNATURE  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-558

Le Comité exécutif, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-558** et son **annexe** déposés aux archives, autorise :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

Résolutions adoptées à la 0201<sup>e</sup> séance  
tenue le 9 septembre 2025

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 7 octobre 2025

- la signature de l'amendement numéro 2 selon les termes du document déposé au Comité exécutif, à être signé entre l'Université de Montréal et Vidéotron Ltée modifiant la convention intervenue le 18 novembre 2009 et le premier amendement daté du 14 février 2011 signés entre les parties, relativement aux espaces situés au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, en la ville de Montréal, province de Québec, lesquels seront relocalisés dans le bâtiment sis au 2805, chemin des Services, en la ville de Montréal, province de Québec pour une période pouvant aller jusqu'au 30 septembre 2045 (« Amendement numéro 2 » 2025-A0016-0201e-558.1);
- la signature de l'amendement numéro 3 selon les termes du document déposé au Comité exécutif, à être signé entre l'Université de Montréal et Vidéotron Ltée modifiant la convention intervenue le 6 juillet 2011 signée par Éducation Savoir Laval pour l'immeuble situé au 1700, rue Jacques-Tétreault, Laval, Québec, H7N 0B6, tel que modifié par un Avenant no 1 en date du 24 novembre 2011 et par un Avenant no 2 en date du 6 septembre 2019 pour une période pouvant aller jusqu'au 31 octobre 2046 (« Amendement numéro 3 » 2025-A0016-0201e-558.2);
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, et le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, l'Amendement numéro 2 et l'Amendement numéro 3, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal*.

E-0201-4.3 SERVICES DE GARDIENNAGE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ - REHAUSSEMENT DE L'AUTORISATION D'ACQUISITION  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-559

Le Comité exécutif conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-559** et son **annexe** déposés aux archives, autorise :

- le rehaussement du montant maximal prévu à la résolution E-0198-5.2 pour un contrat pour l'acquisition de services de gardiennage régulier et de gardiennage pour événements spéciaux de l'Université de Montréal pour la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS) d'une somme de 333 750 \$ avant taxes;
- l'adjudication du contrat suivant l'appel d'offres public, au soumissionnaire conforme, au prix de la soumission révisée incluant la contingence, soit 2

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

Résolutions adoptées à la 0201<sup>e</sup> séance  
tenue le 9 septembre 2025

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 7 octobre 2025

533 750 \$ avant taxes, pour une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune;

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour l'acquisition de services de gardiennage régulier et gardiennage pour événements spéciaux de l'Université de Montréal pour la DPS, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, d'un montant total maximal de 2 533 750 \$ avant taxes, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis, en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal*.

E-0201-4.4 ENTENTE SUR L'UTILISATION DES ESPACES ET LA FOURNITURE DE SERVICES UQAR ET UDEM - PROGRAMME DÉLOCALISÉ DE FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE À RIMOUSKI - AUTORISATION DE SIGNATURE  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-560

Le Comité exécutif, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-560** et son **annexe** déposés aux archives, autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, et le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université de Montréal, l'Entente portant sur l'utilisation des espaces et la fourniture des services relevant du Vice-rectorat aux ressources humaines et à l'administration de l'UQAR relative au programme délocalisé de formation en Médecine vétérinaire à intervenir entre l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Rimouski et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal*.

E-0201-4.5 MAINTIEN D'ACTIFS DES ÉQUIPEMENTS ET AJOUT POUR LE SYSTÈME DE RÉSEAU ET TÉLÉCOMMUNICATIONS CISCO - ADJUDICATION DU CONTRAT - APPEL D'OFFRES (UDEM 2628)  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-567

Le Comité exécutif, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-567** et son **annexe** déposés aux archives, autorise :

- l'adjudication du contrat suivant l'appel d'offres public UDEM 2628 - Maintien d'actifs des équipements et ajout pour le système de réseau et

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

Résolutions adoptées à la 0201<sup>e</sup> séance  
tenue le 9 septembre 2025

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 7 octobre 2025

télécommunications CISCO à Softchoice LP, au prix de sa soumission, soit 11 992 356,70 \$ (avant taxes);

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour l'acquisition d'équipements Cisco et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, d'un montant total maximal de 11 992 356,70 \$ (avant taxes).

E-0201-4.6 CAMPUS MIL - ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-564

Le Comité exécutif, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-564** et ses **annexes** déposés aux archives, autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, et le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université de Montréal, l'Acte d'échange pour formaliser la transaction de l'échange d'immeubles entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal ainsi qu'une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal décrit aux conditions mentionnées au document intitulé *Acte d'échange* (2025-A0016-0201<sup>e</sup>-564.4), à intervenir entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal*.

E-0201-4.7 ENTENTE SUR LES FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES POUR LES SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE – MODIFICATION  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-557

Le Comité exécutif, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-557** et son **annexe** déposés aux archives, approuve le projet d'avenant à l'entente des frais institutionnels obligatoires (FIO) entre l'Université de Montréal, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), et l'association générale des étudiants de la Faculté d'apprentissage continu (AGEFAC), et autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances et la vice-rectrice principale, aux affaires étudiantes et aux études à procéder à la signature de l'entente.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

Résolutions adoptées à la 0201<sup>e</sup> séance  
tenue le 9 septembre 2025

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 7 octobre 2025

E-0201-5.1 CHAIRE INTERUNIVERSITAIRE MARIE-VINCENT SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES ENVERS LES ENFANTS - PHASE V - RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET NOMINATION DE LA COTITULAIRE DE L'UDEM  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-562

Le Comité exécutif, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-562** et son **annexe** déposés aux archives :

- approuve la conclusion du protocole d'entente relatif à la Chaire interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants – Phase V;
- nomme **Isabelle Daignault**, professeure agrégée à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de cotitulaire de la Chaire interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants, et ce, pour un mandat de cinq (5) ans débutant le 9 septembre 2025 et se terminant le 31 mai 2030.

E-0201-5.2 CHAIRE BMO EN DIVERSITÉ ET GOUVERNANCE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DU TITULAIRE  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-561

Le Comité exécutif nomme **Tania Saba**, professeure titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, à titre de titulaire de la Chaire BMO en diversité et gouvernance de l'Université de Montréal, et ce, pour un mandat de cinq (5) ans débutant le 9 septembre 2025 et se terminant le 31 août 2030, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-561** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0201-5.3 INSTITUT MICHAEL D. PENNER SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) - NOMINATION DE LA DIRECTION  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-563

Le Comité exécutif nomme **Marcelin Joanis**, professeur titulaire au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, à titre de directeur de l'Institut Michael D. Penner sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et ce, pour un mandat débutant le 10 septembre 2025 et se terminant le 14 juin 2028, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-563** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

Résolutions adoptées à la 0201<sup>e</sup> séance  
tenue le 9 septembre 2025

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 7 octobre 2025

E-0201-5.4 CHAIRE DE RECHERCHE ANGÈLE ST-PIERRE ET HUGO LAROCHELLE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE APPLIQUÉE À L'ENVIRONNEMENT - MODIFICATION DES STATUTS  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-565

Le Comité exécutif adopte les statuts de la Chaire de recherche Angèle St-Pierre et Hugo Larochelle en intelligence artificielle appliquée à l'environnement tels que modifiés conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-565.2** déposé aux archives.

E-0201-5.5 VICE-RECTORAT AU COMMUNAUTAIRE, À L'INTERNATIONAL ET AUX PREMIERS PEUPLES - NOMINATION D'UNE VICE-RECTRICE ADJOINTE  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-568

Le Comité exécutif, nomme **Annie Pullen Sansfaçon**, professeure titulaire à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, à titre de vice-rectrice adjointe au Vice-rectorat au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples, pour un mandat débutant le 9 septembre 2025 et se terminant en même temps que celui de la vice-rectrice de qui elle relève ou au plus tard le 31 mai 2030, conformément au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-568** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0201-5.6 NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS DE PROFESSEURES ET PROFESSEURS  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-556

Le Comité exécutif prend acte des nominations et des renouvellements des professeur(e)s dont les noms paraissent au document **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-556** déposé aux archives.

E-0201-5.7 OCTROI DE GRADES  
2025-A0016-0201<sup>e</sup>-555-555.2

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-555** à **2025-A0016-0201<sup>e</sup>-555.2** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot